

Art. 1 - Organisation

- A. Le championnat est ouvert à tous les licenciés masculins FFBSQ. Il se déroule en équipe de cinq pour les divisions Nationales 1, 2 et 3 et en quadrettes ou en équipes de 5 pour les divisions régionales 1, 2 et 3, au choix des ligues régionales (ou CSR).
- B. Il se compose de trois divisions nationales et au maximum de trois divisions régionales.
- ✓ La division Nationale 1 est composée d'une poule unique de dix équipes.
 - ✓ La division Nationale 2 est composée de deux poules de dix équipes (réparties géographiquement autant que possible).
 - ✓ La division Nationale 3 est composée de huit poules de dix équipes (réparties géographiquement autant que possible).
 - ✓ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont organisées dans les régions administratives.
 - ✓ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont composées de poules de six à dix équipes, au choix des ligues (ou CSR Bowling dans une région multidisciplinaire).

Les divisions Nationales 1, 2 et 3 sont gérées et contrôlées par le CSNB, les divisions Régionales sont gérées et contrôlées par les ligues (ou CSR).

La composition des différentes divisions est définie chaque saison par le CSNB et les ligues (ou CSR) en fonction des classements de la saison précédente.

- C. Le Championnat de France masculin des Clubs se déroule sur trois journées.

	<u>Divisions nationales</u>	<u>Divisions régionales</u>
1 ^{ère} journée :	27-28 septembre 2025	15-16 novembre 2025
2 ^{ème} journée :	14-15 mars 2026	21-22 mars 2026
3 ^{ème} journée :	30-31 mai 2026	06-07 juin 2026

Art. 2 - Les équipes

- A. Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division régionale la plus basse, existante ou à créer. Est nouvelle, une équipe non inscrite la saison précédente.
- B. Un club ne peut compter qu'une seule équipe dans chaque division Nationale 1 et 2, et un maximum de deux équipes dans la Nationale 3.
- C. Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipes d'un même club dans les divisions Régionales.
- D. **Chaque équipe ne peut pas utiliser plus de dix joueurs** en Nationale 1, 2 et 3 sur l'ensemble de la saison.
Pour les divisions Régionales, chaque quadrette ne pourra pas utiliser plus de 8 joueurs et chaque équipe de 5 ne pourra pas utiliser plus de 10 joueurs, sur l'ensemble de la saison. Ces joueurs doivent être licenciés dans le club à la date de la compétition. Peuvent être inclus dans les 8 ou 10 joueurs les licenciés d'une « Ecole de Bowling » rattachée à ce club pour la saison.

Chaque équipe ne peut pas utiliser plus de deux joueurs de nationalité étrangère sur l'ensemble de la saison.

- E. Dans chaque équipe, deux (2) joueurs de nationalité étrangère sont autorisés sur les pistes.

- F. Dans chaque équipe des divisions Nationales, un nombre maximum de trois (3) joueurs, en situation de mutation par rapport à la saison précédente, est autorisé sur les pistes, sous réserve des restrictions de l'article 2.2.2 du Livre administratif (mutations en cours de saison).
La limitation du nombre de mutés dans une équipe ne concerne pas les divisions régionales.
- G. Les remplacements sont libres.
Tout joueur ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe d'une division égale ou inférieure.
Tout joueur ayant évolué dans une équipe pour une journée peut concourir, **lors d'une journée suivante**, dans une autre équipe du club de la division supérieure.
NB : même si elles se déroulent à des dates différentes, la J1 régionale et la J1 nationale constituent une seule journée de championnat. Idem pour les J2 et les J3.

Art. 3 - Déroulement de la compétition

- A. Ce championnat se déroule en système « Round Robin » par points sur 3 journées :
- | | |
|-------------------|--|
| Par match gagné | : 5 points |
| Par match nul | : 3 points |
| Par match perdu | : 1 point |
| Par match forfait | : 0 point (absence totale d'une équipe : aucun joueur présent) |
- B. Des points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :
- ✓ En Nationale 1 et Nationale 2
 - 1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 1050 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles à condition d'avoir réalisé au moins 900 quilles.
 - ✓ En Nationale 3
 - 1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 1020 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles à condition d'avoir réalisé au moins 870 quilles.
 - ✓ En divisions régionales :
 - Pour les quadrettes
 - 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 120 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 12 quilles.
 - Pour les quintettes
 - 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 150 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles.
- C. Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes totalisant le même nombre de points sont départagées :
- ✓ Par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.
 - ✓ Par le total des quilles sur les 3 confrontations directes de la saison.
 - ✓ Par le total des quilles sur l'ensemble de la saison.

- D. En divisions régionales et en divisions nationales :
AUCUNE BOULE D'ENTRAINEMENT N'EST AUTORISEE APRES LE DEBUT D'UNE SERIE.

Art. 4 - Accessions et relégations

- A. En division nationale, toute équipe ayant déclaré forfait pour une journée entière est reléguée d'une division supplémentaire à celle résultant de son classement à l'issue du championnat.
- B. En division régionale, toute équipe de Régional ayant déclaré forfait pour une journée est reléguée d'une division supplémentaire à celle de son classement à l'issue du championnat, en fonction de la structure des divisions régionales
- C. Les accessions et relégations des clubs se font dans le respect des dispositions de l'article 2A et comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Pour la Nationale 1	- Les 2 dernières équipes à l'issue des 3 journées sont reléguées en Nationale 2 (sauf forfait).
Pour la Nationale 2	- La 1ère équipe de chaque poule accède à la Nationale 1. - Les 4 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Nationale 3 (sauf forfait).
Pour la Nationale 3	- La 1ère équipe de chaque poule accède à la Nationale 2. - Les 3 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Régionale 1 (sauf forfait).
Pour les divisions Régionales	Calcul des quotas des équipes qui accèdent à la Nationale 3 : - La base de calcul est le nombre de participants hommes, de l'ensemble des divisions régionales, reconverti en nombre d'équipes de 5. - Les égalités sont départagées sur le nombre d'inscrits hommes de l'ensemble des divisions régionales, par rapport au nombre de licenciés hommes de la région. - Voir les tableaux en Annexe de ce règlement Les relégations des Régionales 1 et 2 et les accessions des Régionales 2 et 3 se font en fonction de la structure des divisions régionales concernées.

- D. Dans le cas où un club, qualifié en fin de saison pour la montée dans une division nationale, ou régionale, en est empêché par la présence d'une autre équipe du même club ou n'accepte pas la montée, c'est l'équipe suivante au classement de sa division qui est qualifiée pour la montée. Cette règle est applicable, aux niveaux régional et national, jusqu'à la montée de la 3^{ème} équipe. Le club empêché dans sa montée ou l'ayant refusée évolue la saison suivante dans la même division que celle de la fin de saison.

- E. Dans le cas où un club renonce à son inscription dans une division nationale, ou régionale, hors article D (club renonçant à sa montée), il est remplacé par le club le mieux relégué de cette même division. Le club ayant renoncé à son inscription est relégué dans la plus basse division régionale.

- F. Les ligues (ou CSR) adressent, au plus tôt, les résultats de chacune des journées de championnats de leurs régions.

Art. 5 - Lieux des compétitions

Le CSNB détermine les lieux des compétitions pour les divisions nationales. Les ligues (ou CSR) déterminent les lieux des compétitions pour les divisions régionales.

Art. 6 - Inscriptions

- A. Pour les divisions régionales, les inscriptions d'un montant de 68 Euros par quadrette, ou 85 Euros par équipe de 5 doivent parvenir à la Ligue (ou CSR) par l'intermédiaire des clubs. La Ligue (ou CSR) détermine la date limite d'inscription et les modalités de règlement. La ligue (ou CSR) adresse copie de ses poules régionales au CSNB dès que celles-ci sont finalisées.
- A. La ligue (ou CSR) peut fixer un montant de forfait (montant maximum 250 Euros par équipe de 5). Ce forfait est subordonné à la même disposition que celui des divisions nationales.
- B. Le montant des parties est à régler à la ligue (ou CSR) lors de chaque journée.
- C. Pour les divisions Nationales 1, 2 et 3, les inscriptions doivent parvenir au CSNB par l'intermédiaire des clubs.
- D. Lors du forfait d'une équipe dans une division nationale, une facture de 200€ sera émise et un avoir des lignes facturées sera également émis. Un seul forfait pourra être facturé par saison.
- E. Le montant des parties des 3 journées est à la charge des clubs. Une facture globale des 3 journées est envoyée en début de saison. Le règlement du montant des parties de chaque journée doit être effectué avant ladite journée au CSNB. Si le règlement est effectué par chèque, il sera encaissé dans la semaine précédant chaque journée.

Art. 7 - Réclamation

- A. Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club au CSNB dans un délai de cinq (5) jours, accompagnée d'un chèque de 38 Euros.
- B. Les litiges ou réclamations sont traités par la Commission des Réclamations composée de trois membres du CSNB.
- C. La structure d'appel est le CSNB, statuant hors la présence des membres de la Commission.

Art. 8 - Composition des divisions nationales

Se référer au site fédéral :

<https://www.ffbsq.fr/bowling/fr/competitions/calendrier-general/dames-hommes>

Art. 9 - Horaires des divisions nationales

HORAIRES (boules d'essais incluses)

NATIONALE 1,2 et 3

Samedi 08h45 à 12h30 (3 lignes)

Reconditionnement des pistes

Samedi 14h00 à 17h45 (3 lignes)

Dimanche 08h45 à 12h30 (3 lignes)

Ces horaires pourront, en cas de nécessité, être légèrement modifiés par le délégué.

RAPPEL : AUCUNE BOULE D'ENTRAÎNEMENT APRÈS LE DÉBUT D'UNE SÉRIE

Art. 10 - Divers

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

La tenue des équipes pour le haut du corps doit être uniforme. Il est recommandé qu'il en soit de même pour le bas.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France des Clubs.

Le CSNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.

COMPOSITIONS DES DIVISIONS NATIONALES

NATIONALE 1

BC F300 ROUENN GRAND QUEVILLY
BCO COURBEVOIE
BSC KINGS & QUEENS CBA REIMS
CARPE DIEM
EAGLES WITTELSHEIM
LES DRAGONS COLMAR
SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE
STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ
USC DCL
WINNER'S ORLEANS

NATIONALE 2A

ANGERS BOWLING CLUB
ANGOULEME BOWLING CLUB
BC ALBI LE SEQUESTRE
BCO COURBEVOIE
BOWLING CLUB BRESSAN
BOWLING CLUB D'AIX EN PROVENCE
JOCK CHANCE
LES CIGALES BOWLERS DE PERTUIS
LES SPEED BOWLS
LUCKY STRIKER'S

NATIONALE 2B

BAC BOWLING ATHLETIQUE CLUB
BC F300 ROUENN GRAND QUEVILLY
BOWLING CLUB DE LA BRUCHE
BUDDY'S MBA REIMS TINQUEUX
ECOLE DE BOWLING DE SAINT LO
LEOPARD GRAND QUEVILLY
SCORPIONS BOWLING
SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE
SLUC NANCY
STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ

NATIONALE 3A

BC DES FLANDRES RN42
BOWLING CLUB ROUEN LE DRAGON
BOWLING CLUB TRIANGLE D'OR
BSC WOLVES SAINT MAXIMIN CREIL
CHORUS BOWLING CLUB
ECLATS
EURO BOWLING FLANDRES
FLERS BOWLING IMPACT
LEOPARDS GRAND QUEVILLY
VALENCIENNES BOWLING CLUB

NATIONALE 3B

STRIKE BACK
BSC WOLVES SAINT MAXIMIN CREIL
BSC KINGS & QUEENS CBA REIMS
BCE JOINVILLE
CRAZY BOWLERS BC CHELLES
BOWLING CLUB MONTEAU AUXERRE
BC RAMBOUILLET
STRIKE BACK
SCORPIONS BOWLING
BC HOUDAN

NATIONALE 3C

ASCAP MONTBELIARD
BOWLING CLUB DUCKY BESANCON
BOWLING CLUB LES CANONNIERS 67
CHALON BOWLING CLUB
EUROPEEN B.C. THIONVILLOIS
LES LIONCEAUX DIJON
LES SNIPER'S DE WITTELSHEIM
PIN BULLS
SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE
USC DCL

NATIONALE 3D

ASPTT BOWLING NANTES
BAD BOYS ST. LO
BOWLING CLUB DE LA RANCE
BOWLING CLUB DE VANNE
BOWLING CLUB LANNION
BOWLING CLUB LES MENHIRS
ODET B.C. QUIMPER
ROAZHON BOWLING CLUB
ROAZHON BOWLING CLUB
VALHALLA VIRE NORMANDIE

NATIONALE 3E

B C POITEVIN POITIERS
BONOBOWL'S BUXEROLLES
BOWLING TOURS METROPOLE
CHAURAY BOWLING CLUB
FIREBOWL ORLEANS
FONTAINE BOWLING CLUB
FUN BOWLERS
FUN BOWLING CLUB LES HERBIERS
SNIPERS NANTES
WINNER'S ORLEANS

NATIONALE 3F

AS BOWLING CLUB LIMOUSIN
AS LEGRAND LIMOGES
BOWLING CLUB DES JALLES ST MEDARD
MESCHERS BOWLING CLUB
NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE
NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE
PAU BCA 64
STRIKE 40 ST PAUL LES DAX
STRIKERS BOWLING CLUB
TRANQUILLES NOUVELLE AQUITAINE

NATIONALE 3G

ARA LYON
BCS ANNECY
BERMUDES BOWLING CLUB
BOWLING CLUB AVIGNON
CHAROLAIS BULLS
ECOLE CLUB BLACK CAT
RED WOLVES AIX LES BAINS
STARBOWLERS AVERMES MOULINS
STARBOWLERS AVERMES MOULINS
TOP GONES LYON

NATIONALE 3H

BIGORRE BC TARDES
BOWLING CLUB CAISSARGUES
BOWLING CLUB D'AIX EN PROVENCE
BOWLING CLUB RODEZ ONET
JOCK CHANCE
LES SPEED BOWLS
NEW TEAM MARTIGUES
R.C.T. BOWLING 1
T.O.A.C. TOULOUSE
UST BOWLING ST TROPEZ

TABLEAU DES MONTEES CDC Régional VERS CDC National 3

HOMMES			CALCUL des Quotas pour la montée du CDC régional vers le CDC National 2026-2027							
REGIONS	Nbre Joueurs du CDC Reg.	Nbre équipes de 5	Rapport	entier	reste	ajustement	Nbre licenciées Hommes 2025	ajustement	2026/2027	
AUVERGNE-RHONE ALPES	196	39	2.043	2	0.043				2	ARA
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	180	36	1.876	1	0.876	1			2	BFC
BRETAGNE	155	31	1.615	1	0.615	1			2	BRE
CENTRE VAL DE LOIRE	152	30	1.584	1	0.584				1	CVL
GRAND EST	196	39	2.043	2	0.043				2	GRE
HAUTS DE France	200	40	2.084	2	0.084				2	HDF
ILE DE France	220	44	2.293	2	0.293				2	IDF
NORMANDIE	224	45	2.334	2	0.334				2	NOR
NOUVELLE AQUITAINE	260	52	2.710	2	0.710	1			3	NAQ
OCCITANIE	160	32	1.667	1	0.667	1			2	OCC
PAYS DE LA LOIRE	204	41	2.126	2	0.126				2	PDL
SUD	156	31	1.626	1	0.626	1			2	SUD
TOTAUX	2303	461	24	19	5	5		0	24	